

L'Écho-site

Le journal de l'Ecosite de Vert-le-Grand / Echarcon
Edité par SEMARDEL - n°39 - Juillet 2023



REP et Eco-organismes

objectif recyclage et réemploi

Savez-vous ce que sont les éco-organismes et à quoi ils servent ? Connaissez-vous la notion de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) ? On fait le point sur ces deux notions incontournables de l'économie circulaire.



Une entreprise qui fabrique, distribue ou importe un produit, doit prendre en charge sa fin de vie. Le producteur et le distributeur ont ainsi l'obligation de financer, organiser et mettre en place les solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage du produit. C'est ce que l'on appelle la **Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)**. Les fabricants et producteurs de certains produits doivent se regrouper pour former des sociétés appelées éco-organismes. Ces éco-organismes sont agréés par l'État et doivent respecter un cahier des charges comprenant des objectifs de collecte, de recyclage, de réemploi et de Recherche & Développement. L'État de son côté veille à ce que ces engagements soient tenus.

« Moins un produit est polluant, moins les coûts de traitement de sa fin de vie sont importants pour le producteur. »

« La responsabilité élargie du producteur est un modèle français qui fait référence dans le monde. La France est actuellement le pays qui a le plus recours à ce principe de gestion des déchets et d'ici 2025, 25% des déchets seront soumis à REP sur le territoire français », précise

Ludovic Seux Laurier, Responsable filières REP & Développement commercial du groupe Semardel.

Les éco-organismes sont financés par les entreprises adhérentes qui versent une éco-contribution. Cette éco-contribution finance l'ensemble des obligations des fabricants et distributeurs (prévention, collecte, tri, recyclage des déchets...). Cette mesure incite donc les producteurs à limiter leur production de déchets et à faciliter leur valorisation. Moins de gestion de déchets, c'est moins d'argent dépensé. Pour ce faire, plusieurs solutions s'offrent à eux : mieux concevoir, faire plus de prévention, intégrer davantage de matières recyclées... « Moins un produit est polluant, moins les coûts de traitement de sa fin de vie sont importants pour le producteur », rappelle Ludovic Seux Laurier.

En France, il existe plusieurs filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur). Elles concernent différentes familles de produits telles que les piles et accumulateurs, les équipements électriques et électroniques (EEE), les véhicules hors d'usage, les emballages ménagers, les médicaments non utilisés, les pneus, les textiles et chaussures, les éléments d'ameublement etc.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) promulguée le 10 février 2020 a permis de créer de nouvelles filières, notamment pour les produits du tabac, les jouets, les articles de sport et de loisirs,



les articles de bricolage et de jardin, ou encore celle des déchets du bâtiment, très importante en termes de volume et de poids.

Nous nous sommes habitués à l'éco-contribution sur nos appareils électro-ménagers, bientôt ce sera la même chose sur les sacs de ciment : zoom sur la REP des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (REP PMCB)



En France, l'industrie du BTP produit en moyenne 240 millions de déchets par an, alors que les déchets ménagers représentent environ 39 millions de tonnes*. Grâce à la mise en place de la « REP » Bâtiment, qui représente à elle seule environ 42 millions de tonnes**, désormais tous les leviers sont activés pour recycler au mieux les déchets de chantier et en finir avec les dépôts sauvages qui coûtent si cher aux contribuables.

Impulsée par la loi AGEC, la mise en place de la REP Bâtiment a été repoussée plusieurs fois pour laisser le temps au secteur du bâtiment de se préparer. Elle est enfin opérationnelle depuis le 1^{er} mai 2023.

Le Gouvernement a ainsi délivré des agréments à plusieurs éco-organismes pour lancer la nouvelle filière économie circulaire des produits et matériaux de construction du bâtiment. Les principaux enjeux sont la réduction des dépôts sauvages, le développement des points de collecte notamment pour les entreprises, et la prévention de la saturation des sites d'enfouissement grâce au recyclage des matières et au réemploi.

* Source : ADEME

** Source : Ministère de la Transition Écologique

Comment Semardel trie et valorise les déchets du BTP ?



Gravats, plâtre, poutres, châssis, béton... Triés ou en mélange, les déchets du BTP ont vocation à redevenir de nouvelles ressources. Recycler en nouvelle matière, valoriser en énergie, le savoir-faire de Semardel se décline aussi du côté du BTP.

Créée en 2010, la plateforme de valorisation et négoce de déchets et matériaux du BTP de Semardel traite les déchets inertes et les déchets en mélange issus du BTP.

Ces déchets sont valorisés en matière première secondaire ou en remblai. La plateforme propose ainsi un exutoire de proximité aux artisans et entreprises du territoire et fournit également des matériaux recyclés de qualité.

Depuis fin 2019, la plateforme est dotée d'une ligne de tri pour affiner encore plus la valorisation des déchets de chantier.

Fin 2022, Semardel contractualise avec Valobat, un des nouveaux éco-organisme du BTP. Semardel a donc la garantie que l'éco-organisme Valobat apportera ses flux locaux de déchets du bâtiment pour leur traitement sur l'écosite de Vert-le-Grand.

► Une question sur nos prestations ?
Contactez le service commercial au 01 64 56 75 00

Gravats et gravillons, à Ballancourt et Vert-le-Grand / Écharcon

Semavert, filiale de Semardel, exploite une carrière et une installation de stockage des déchets inertes à Ballancourt-sur-Essonne. Roche, sables et gravillons d'ornement proposés à la vente aux professionnels et particuliers sont désormais également disponibles sur l'Écosite de Vert-le-Grand / Écharcon.



Espace négoce de matériaux

La carrière de Ballancourt-sur-Essonne est autorisée, depuis le milieu des années 80, à extraire des matériaux et à remblayer avec des matériaux inertes permettant de réaménager le site paysager qui s'étend sur plus de 70 ha.

Sur la carrière, les équipes de Semardel extraient des granulats (du sable) pour la vente. En parallèle, le site est remblayé et réaménagé avec des terres issues de chantiers locaux, principalement de terrassement.

Les artisans et entreprises arrivent avec des camions chargés de gravats ou de terre inerte à décharger et peuvent repartir avec des matériaux nobles ou recyclés. Les terres apportées sont stockées en fonction de leur nature. Elles permettent le remblai des zones exploitées. Roche, sables, gravillons d'ornement sont proposés à la vente. Depuis avril 2023, l'ensemble de ces produits est également vendu sur l'Écosite de Vert-le-Grand / Écharcon, directement sur la plate-forme BTP.

La vente s'effectue auprès des professionnels et des particuliers, du lundi au vendredi de 6h30 à 15h45.

Petits et gros entrepreneurs trouvent ainsi la réponse à

la fois à leurs besoins d'évacuation et d'acquisition de matériaux.

Semardel restaure progressivement le site de Ballancourt en créant de nouveaux « merlons paysagers », une fois que les matériaux ont été extraits. L'entreprise s'est en effet engagée à restituer l'aspect du site après exploitation.

Des contrôles réguliers

À Ballancourt, des contrôles réguliers sont menés par la DRIEAT* et l'IEA** afin de respecter la réglementation en vigueur. La vidéo-surveillance au-dessus de la bascule et la pesée des camions à l'entrée et à la sortie sont systématiques. Ainsi, sur la carrière de Ballancourt, seules les terres K3 et K3+ sont acceptées : une fiche d'acceptation préalable permet de contrôler les apports des différents clients.

Préserver la biodiversité

Si la valorisation est une activité en devenir, la préservation de la faune et de la flore est une réalité vécue au quotidien par les opérateurs de la carrière. Emblème de la diversité de la carrière, les fronts de taille (zone d'extraction des sables) servent de nids aux oiseaux protégés.

Semardel a mis en place une gestion du site qui préserve la biodiversité. Ainsi, le fauchage des herbes est effectué aux périodes opportunes, les haies sont préservées et des espaces entiers sont aménagés avec une végétation spécifique.

L'objectif est de favoriser la présence des insectes à la base de la chaîne alimentaire et donc la pérennité de tout un écosystème.

*Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports

**Institut d'Écologie Appliquée

On n'est pas là pour se faire faucher,
On est là pour collecter.



Ensemble, faisons rimer
SÉCURITÉ et **CIVILITÉ**

 **Semardel**
Cultivons les énergies du territoire

Petits appareils ménagers débarrassés des piles et batteries

Semaval, filiale de Semardel en charge de la collecte et du traitement des déchets d'activité économique et des encombrants, est confrontée aux risques d'incendies provoqués par les piles et batteries intégrées dans le petit électroménager. Pour limiter les incidents, Semaval vient de se doter d'une ligne de tri afin d'extraire ces éléments.



Le trieur retire les piles et les batteries. Chaque élément est ensuite envoyé dans sa filière de valorisation.

Pile bâton de télécommande, pile bouton de montre, batterie de portable ou encore batterie rechargeable d'aspirateur, toutes ont en commun de présenter un risque de départ d'incendie lorsqu'elles sont mises au rebut. Un risque qui existe également à la maison si des piles au lithium dégradées sont en contact avec de l'eau.

Des combustions de plus en plus fréquentes en raison de l'augmentation de ces éléments dans les ap-

pareils ménagers et de notre besoin d'avoir des appareils avec une autonomie accrue. C'est au cours de leur manipulation mécanique dans les centres de regroupement et de démantèlement que les risques sont les plus grands.

C'est pourquoi, depuis le début 2023, à la demande d'un éco-organisme, Semaval s'est dotée d'une ligne de tri pour le démantèlement sommaire des appareils électroménager.

Le démantèlement consiste à retirer manuellement les piles et batteries des appareils afin d'éviter les chocs et les écrasements lors des opérations de regroupement et ainsi réduire les risques de départ de feu.

Ce processus vient compléter les campagnes d'information qui invitent les usagers à retirer piles et batteries des appareils électriques cassés ou hors d'usage avant de les déposer en déchèterie ou dans les bacs installés à cet usage chez les revendeurs.

Rejets atmosphériques - CITD Vert-le-Grand

Seuil Réglementaire - Arrêté Préfectoral du 27/04/2020	NOx		CO		COT		HCI		SO2		NH3		HF		Poussières		
	80	Rapport au seuil	35	Rapport au seuil	10	Rapport au seuil	8	Rapport au seuil	40	Rapport au seuil	20	Rapport au seuil	1	Rapport au seuil	5	Rapport au seuil	
Concentration moyenne (mg/Nm3) <i>Ligne 1</i>	janv-23	38,57	48,21%	8,90	25,43%	0,08	0,80%	0,18	2,25%	5,34	13,35%	0,04	0,20%	0,01	1,00%	0,36	7,20%
	févr-23	36,76	45,95%	9,35	26,71%	0,11	1,10%	0,38	4,75%	5,64	14,10%	0,05	0,25%	0,01	1,00%	0,16	3,20%
	mars-23	38,37	47,96%	9,19	26,26%	0,06	0,60%	0,66	8,25%	6,21	15,53%	0,11	0,55%	0,02	2,00%	0,12	2,40%
	avr-23	40,25	50,31%	5,43	15,51%	0,12	1,20%	4,78	59,75%	4,30	10,75%	0,13	0,65%	0,06	6,00%	0,12	2,40%
	mai-23	38,36	47,95%	6,58	18,80%	0,23	2,30%	5,50	68,75%	3,24	8,10%	0,30	1,50%	0,08	8,00%	0,31	6,20%
Concentration moyenne (mg/Nm3) <i>Ligne 2</i>	janv-23	38,68	48,35%	9,31	26,60%	0,06	0,60%	0,40	5,00%	4,16	10,40%	0,05	0,25%	0,06	6,00%	0,11	2,20%
	févr-23	37,10	46,38%	9,07	25,91%	0,10	1,00%	0,51	6,38%	3,96	9,90%	0,12	0,60%	0,07	7,00%	0,11	2,20%
	mars-23	37,90	47,38%	9,06	25,89%	0,07	0,70%	0,61	7,63%	4,45	11,13%	0,14	0,70%	0,09	9,00%	0,11	2,20%
	avr-23	36,77	45,96%	6,47	18,49%	0,02	0,20%	3,88	48,50%	3,66	9,15%	0,09	0,45%	0,06	6,00%	0,10	2,00%
	mai-23	34,67	43,34%	7,36	21,03%	0,07	0,70%	6,37	79,63%	3,30	8,25%	0,37	1,85%	0,04	4,00%	0,15	3,00%

Cumul des heures de dépassement depuis le 01/01/23		
Seuil Réglementaire Arrêté Préfectoral du 27/04/2020	60:00 par ligne	Rapport au seuil
Ligne 1	01:30	3%
Ligne 2	03:30	6%

Ci-dessus les rejets atmosphériques des deux lignes d'incinération du CITD de janvier à mai 2023.

À gauche le cumul des heures de dépassement en 2023.

Tous les taux sont très inférieurs aux seuils de l'arrêté préfectoral.

► Ces données sont publiées dans chaque Echo-site, sur semardel.fr et sur le site dédié au CITD, cigd-siredom.semardel.fr.



30 héros pour la planète

Chacun peut agir à sa mesure

En 140 pages d'un beau livre magnifiquement illustré par Emmanuelle Halgand, Claire Le Nestou nous raconte 30 histoires, de nature, d'environnement et d'écologie. 30 destins de femmes et d'hommes qui un jour ont eu besoin ou envie d'agir pour une cause et trouver des solutions aux problèmes de la planète. Un ouvrage « inspirant » qui démontre que chacun d'entre nous peut, à sa mesure, changer le monde

Faire renaître une forêt, sauver des grands singes au Congo, faire payer une multinationale polluuse de terres au Brésil, protéger les ours en Sibérie, produire de l'énergie propre dans une île danoise...

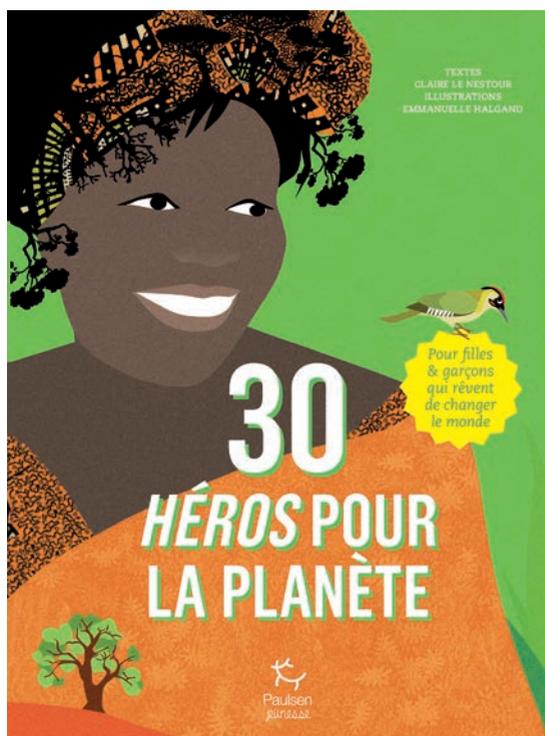
Et tant d'autres récits qui nous font voyager sur tous les continents à la découverte d'aventures humaines courageuses, parfois insensées ou improbables, mais qui toutes sont révélatrices de la détermination de femmes et d'hommes capables de renverser les obstacles pour défendre une cause qui leur tient à cœur.

Claire Le Nestou nous plonge dans les parcours de personnalités connues comme Dian Fossey qui a consacré sa vie à la défense des grands singes, d'Isabelle Autissier, la navigatrice devenue présidente du WWF France, de Sébastiao Salgado, le photographe brésilien qui redonne vie aux terres de son enfance en replantant 2,5 millions d'arbres en 15 ans ou encore d'Alain Baraton, jardinier en chef des 850 hectares du Parc de Versailles qui a débuté comme vendeur de tickets de parking du château.

Mais aux côtés de ces personnalités, elle nous raconte bien d'autres parcours passionnants. Celui de Pablo Fajardo, homme de ménage dans une compagnie pétrolière américaine, qui devient l'avocat des peuples autochtones amérindiens et sera le caillou dans la chaussure de la multinationale qu'il fait condamner à payer 9 millions de dollars aux habitants. Ou l'histoire de Soren Hermansen, producteur de pomme de terre qui devient une icône du développement durable en rendant

sa petite île danoise entièrement autonome en énergie durable...

S'il y a une leçon à tirer de ce livre c'est qu'il n'y a pas de petits rêves, d'idées folles, mais que l'on a tous un rôle à jouer. Quel que soit son métier, sa formation, son statut social, sa nationalité, son pays, ses moyens, il est possible d'agir pour changer le monde.



▶ 30 héros pour la planète textes de Claire Le Nestou - illustrations de Emmanuelle Halgand
Aux éditions Paulsen Jeunesse – 19€90



Faisons rimer sécurité et civilité

Il y a encore peu de temps les ripeurs et les chauffeurs qui jour après jour sillonnent nos communes collectaient en plus des déchets des dessins d'enfants et des remerciements. Le confinement donnait le temps aux habitants d'apprécier le travail accompli par les salariés de la « seconde ligne ».

Après le confinement nous avons repris nos habitudes, nos rythmes stressants et contraints.

Les salariés de Semardel subissent depuis quelques mois de plus en plus d'incivilités, voire d'agressions, de comportements routiers dangereux pour les salariés, comme pour les cyclistes et les piétons.

A travers cette campagne de sensibilisation réalisée par le dessinateur Pierre Michelet (cf page 5), Semardel veut rappeler à toutes et tous les règles élémentaires de respect de ces travailleurs qui agissent au quotidien pour l'intérêt général.

Bernard Sprotti

Président du Conseil d'administration

LE CLIN D'ŒIL



CAMPAGNE DE COMMUNICATION
RÉALISÉE PAR PIERRE MICHELET
POUR SEMARDEL À L'OCCASION
DES 50 ANS DU SDIS 91



Document édité par Semardel
Ecosite de Vert-le-Grand / Echarcon
91810 VERT-LE-GRAND
www.semardel.fr - 01 64 56 75 00
drp@semardel.fr
Directeur de la publication :
Denis DUPLÉSSIER, Directeur général

Crédits photos : Semardel, tous droits réservés
Illustrations : Pierre Michelet
Impression : Imprimé en France par Desbouis Gresil
(Groupe Jénome) sur du papier 100% recyclé

